



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### À VAL-MORIN LE DÉNEIGEMENT, C'EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUS !

**Val-Morin, le 13 novembre 2023** — La Municipalité de Val-Morin tient à sensibiliser la population quant aux bons gestes à poser lors de la saison du déneigement. Avec la campagne « **Le déneigement, c'est la responsabilité de tous !** », elle souhaite ainsi rappeler aux citoyens de Val-Morin les bonnes pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité des automobilistes, et celle de son équipe de déneigement pour la saison à venir.

#### Tout savoir sur les bonnes pratiques

Ce qui peut obstruer le passage des véhicules de déneigement devient une source de danger pour les équipes municipales, mais également pour les usagers de la route. Voici les bonnes pratiques à adopter pour la saison hivernale :

- Pour ne pas obstruer la voie publique, lors de la collecte des déchets, matières résiduelles et matières organiques, il est nécessaire de positionner les bacs en bordure de rue, à l'intérieur de l'entrée privée, avant la collecte et de retirer les bacs dès la collecte effectuée.
- Lorsque vous déneigez votre entrée, évitez de déposer la neige dans la rue, sur le trottoir ou dans tout lieu public.
- Il est important de respecter le règlement municipal sur le stationnement et l'horaire hivernal que comporte celui-ci. Ainsi, le stationnement hivernal **est interdit en tout temps sur l'ensemble du territoire**, à l'exception des endroits identifiés et prévus à cet effet, c'est-à-dire dans les stationnements publics, les endroits identifiés et dans certains secteurs donnant accès à la pratique du plein air hivernal. Exceptions : le stationnement est autorisé les 24, 25 et 26 décembre, ainsi que les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier. Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, **stationner son véhicule sur un chemin public, même dans les cases de stationnement généralement autorisées, entre minuit et 7 heures n'est pas permis** du 15 novembre au 15 avril inclusivement.

#### PRIORISATION PAR SECTEUR

Le territoire de Val-Morin compte plus de 79 kilomètres de réseaux routiers et 3 km de trottoirs. Les opérations de déneigement sont segmentées par secteurs, privilégiant les axes d'accès prioritaires, les rues à fort débit et les secteurs à risque, telles que le chemin du Curé-Corbeil, la rue Morin, la rue de la Rivière. Les équipes travaillent ensuite sur les rues et chemins secondaires, et terminent par les rues locales, les culs-de-sac, en plus de dégager les trottoirs et les stationnements publics. Les conditions météorologiques difficiles ou des bris d'équipements peuvent perturber ce processus. Afin d'assurer des conditions sécuritaires sur les routes tôt le matin pour les trajets d'autobus scolaires et les départs au travail, les opérations débutent à 4 h du matin. L'équipe de déneigement est active dès qu'il y a une chute de neige de plus de 5 cm.

### **Projet pilote de route blanche**

La Municipalité privilégie l'épandage de sable avec une quantité minimale de sel, et ce, afin de limiter l'utilisation des abrasifs pour protéger l'environnement. Les abrasifs utilisés sont conçus pour offrir une meilleure adhérence sur les surfaces enneigées ou verglacées. Certains secteurs spécifiques, comme la 7e Avenue entre la rue Morin et le chemin de la Gare sont considérés comme un environnement naturel fragile, en raison du milieu humide et de la richesse de la faune et de la flore qui y sont présentes. Dans cette zone, la Municipalité adopte cet hiver un projet pilote de **route blanche**, une pratique responsable limitant l'épandage d'abrasif. Les automobilistes seront donc invités à adapter leur conduite dans ce secteur en toute circonstance pour la saison froide.

La Municipalité souhaite rappeler qu'il est essentiel d'adapter sa conduite aux conditions routières changeantes pour permettre aux opérations de déneigement de se dérouler de façon sécuritaire et compte sur la collaboration de tous les automobilistes qui emprunteront les routes enneigées sur son territoire pour les mois à venir en rappelant qu'à Val-Morin, le déneigement c'est la responsabilité de tous !

Pour plus d'informations, consultez la [politique d'entretien hivernal et d'adaptation aux conditions climatiques](#) sur val-morin.ca.

-30-

Source :

Municipalité de Val-Morin

Tél. : 819 324-5670, poste 3812

[loisirculture@val-morin.ca](mailto:loisirculture@val-morin.ca)